

Décision n° 2024-21 désignant le directeur par intérim du département Europe et international du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et portant délégation de signature du président par intérim

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-10 et R. 114-12 ;

Vu la décision n° 2024-8 du 2 mai 2024 portant délégation de signature du président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre COURTELLEMONT est nommé directeur par intérim du Département Europe et international du Haut Conseil.

Article 2

Les dispositions de l'article 12 de la décision 2 mai 2024 susvisée sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Délégation est donnée à M. Pierre COURTELLEMONT, directeur par intérim, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du Haut Conseil et dans la limite des attributions du département Europe et international (DEI)

Les nominations des experts mentionnés à l'article R. 114-14 du code de la recherche ;

Les attestations de service fait partielles et globalisées relatives aux indemnités des experts ;

Les convocations valant ordres de mission dans le cadre des comités de visite, les ordres de mission pour les déplacements en France hors comité de visite et les ordres de mission pour les déplacements à l'étranger préalablement autorisés ;

Les états de frais. »

Article 3

L'article 13 de la décision du 2 mai 2024 susvisée est abrogé.

Article 4

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 2024, sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait, le **19 SEP. 2024**

le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter